

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 17 octobre 2025 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p>Acte 135 -2025</p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p>
	<p>Modification du certificat Parlons Arts de la Graduate School ARTS pour la Faculté Arts, Lettres, Langues</p>

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la modification du certificat Parlons Arts de la Graduate School ARTS pour la Faculté Arts, Lettres, Langues.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 17 octobre 2025



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe

Alain TROUILLET

<p>MEMBRES : 40 QUORUM : 20</p>	<p>REPRESENTES : 11</p>	<p>PRESENTS : 22</p>
-------------------------------------	-------------------------	----------------------

<p>POUR : 33</p>	<p>CONTRE : 00</p>	<p>ABST : 00</p>
------------------	--------------------	------------------

Certificat

Mention « Parlons arts »

Composante de rattachement :

Faculté Arts Lettres Langues

Soutenue par le programme SFRI Graduate+
et pilotée par l'Institut ARTS

Modification



Soumission du dossier à la CFVU du :
17/10/2025

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

◆ Auto-évaluation (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

◆ Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		
2023-2024	11					11
2024-2025	9					8

◆ Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.

Le bilan qualitatif s'appuie sur une enquête de satisfaction organisée sur Moodle (enquête anonyme, 78% de retour en 2025).

• Points forts •

L'organisation de la formation, à la fois la programmation des manifestations (spectacles, expositions, rencontres d'artistes, visite d'ateliers), l'articulation entre séances théoriques et approches critiques, cours à l'UJM et séances délocalisées ainsi que le calendrier et le rythme ont été évalués de façon positive. La cohérence thématique de la programmation autour d'un enjeu critique contemporain a été saluée par les apprenant.es. La méthode du podcast, qui accompagne l'acquisition des savoirs critiques, argumentatifs et rédactionnels et sert d'outil d'évaluation, est appréciée par les apprenant.es qui découvrent là un nouvel outil. Le bénéfice de la formation est reconnu par les apprenant.es, qui le jugent utile tant pour les projets professionnels que leurs poursuites d'étude.

Ces retours positifs se traduisent également par des données quantitatives : 100% des apprenant.es en 2024 et 88,89% en 2025 ont validé la formation ; les notes sont comprises entre 14/20 et 20/20.

• Points faibles •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• Pistes d'amélioration •

Améliorer le recrutement de la formation grâce à une meilleure communication au sein des Facultés et grâce à l'ouverture à la formation continue.

Les voies d'amélioration pédagogiques concernent une présentation plus claire des objectifs dès le début de la formation, afin de mieux appréhender la réalisation des exercices, ainsi que, dans la mesure de possible, plus d'attention sur l'aspect technique de réalisation du podcast (montage notamment).

◆ Etablissements partenaires

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

L'Institut ARTS s'appuiera sur son réseau de partenaires (membres fondateurs, partenaires secondaires, et au-delà) pour définir une programmation valorisant les institutions culturelles du territoire.

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
SCHWEITZER	Zoé	zoe.schweitzer@univ-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
Responsable administratif de la Faculté ALL	M.Julien Sagny	julien.sagny@univ-st-etienne.fr
Responsable administratif.ve de l'Institut ARTS		institut-arts@univ-st-etienne.fr

◆ Éléments de contexte

Cette proposition pédagogique s'inspire de l'École du regard organisée par la Comédie pour un groupe composé de ses étudiant.es et de quelques élèves de l'ESADSE. Les étudiant.es du Master Métiers des Institutions culturelles (MIC), qui est un parcours de la mention « Lettres » du master, bénéficient également de cette formation dans son volet local et non spécialisé en théâtre.

Reprenant à notre compte la conviction qu'il est nécessaire d'ouvrir nos étudiant.es à diverses disciplines et pratiques artistiques pour développer leur culture et leur esprit critique, nous avons conçu ce dispositif afin que les apprenant.es puissent bénéficier d'un accès privilégié et documenté aux richesses artistiques et culturelles du territoire, en particulier dans le domaine du spectacle vivant et du patrimoine ancien et moderne. En raison de ses objets artistiques variés et de sa dynamique pédagogique singulière, l'enjeu de cette formation est intellectuel mais aussi social et sociétal.

Situé dans le domaine des arts, au sens large, cette formation transversale n'est donc pas réservée aux apprenant.es spécialisés en arts, mais destinée aux apprenant.es des différents masters du périmètre Graduate+/SFRI, qui dépendent des composantes ALL et SHS : arts, design, géomatique, lettres, sociologie/Foule mais aussi aux apprenant.es des masters d'ALL et de SHS. Elle est accessoirement ouverte aux élèves des Écoles d'art qui sont membres du consortium ARTS. La diversité des formations et donc des compétences des apprenants est essentielle à la richesse des points de vue apportés sur les œuvres artistiques et permet de placer au cœur des enjeux critiques contemporains la création artistique.

Cette formation s'adresse également aux professionnels du domaines des arts, de la culture et de l'éducation, aux artistes et aux demandeurs d'emploi ayant ou envisageant une expérience professionnelle en rapport avec les arts et leur médiation. Elle s'adresse en particulier aux médiateurs culturels, aux enseignants du secondaire et aux artistes engagés dans des actions d'éducation artistique et culturelle ainsi qu'aux acteurs publics du secteur des arts et de la culture désireux de se familiariser avec les problématiques de la création contemporaine et de comparer des arts différents mais aussi de réfléchir à différentes formes de médiation, en vue d'en varier les dispositifs afin de faire des spectateurs et des visiteurs les acteurs d'une réflexion critique et d'un savoir sur les enjeux de la création contemporaine.

La formation permet, en outre, aux différents professionnels de la culture du territoire de se familiariser avec des lieux culturels, des professionnels de la culture et des artistes et d'améliorer par là leur propre réseau professionnel.

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

L'objectif de cette formation est de renforcer les **connaissances artistiques et culturelles** des apprenant.es en leur donnant accès à une programmation culturelle pluridisciplinaire variée, en particulier dans le domaine du spectacle vivant et du patrimoine, tout en leur permettant de développer des **compétences critiques**, argumentatives et rédactionnelles par des analyses de ces manifestations culturelles avec le concours d'un enseignant dédié. La diversité des manifestations ainsi que celle des lieux culturels dans lesquels elles prennent place, permet également de réfléchir aux notions croisées de création, de conservation et de politiques culturelles.

Cette formation est adossée à **l'apprentissage d'une méthode discursive singulière et innovante : le podcast**. L'objectif est de rendre compte des visites et des manifestations culturelles par le biais de l'écriture radiophonique. Seul.es ou en binôme, les étudiant.es seront invité.es à penser et enregistrer un format radiophonique court (interviews d'artistes, de comédiens, chroniques culturelles...). Le bénéfice est double : d'un côté, le podcast permet une restitution des connaissances validées par la certification ; de l'autre, il contribue de manière efficiente à la formation des apprenant.es. Ces podcasts, qui pourraient être mis sur la plateforme de l'Institut ARTS, offriraient aussi une publicisation des travaux étudiants.

L'enseignant qui accepte de prendre en charge cette formation a développé des compétences spécifiques dans cette méthodologie particulière du podcast qui lui permettent de l'enseigner.

◆ Objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques sont quadruples :

- des **connaissances artistiques** en assistant à une sélection de manifestations artistiques et culturelles proposées par les institutions culturelles du territoire (spectacles vivants, sites patrimoniaux etc.) qui sont présentées et commentées par un enseignant ou/et un professionnel.
- des **compétences critiques et argumentatives** en menant un travail d'analyse et de réflexion en commun.
- des **compétences de rédaction et de médiation** qui peuvent s'avérer utiles dans bien des situations d'emploi. En effet, à travers des exercices d'échange oral et d'écriture et grâce à la réalisation d'un podcast, les apprenant.es parviennent à créer des passerelles entre des œuvres variées et des outils pour construire et transmettre du sens, toutes compétences nécessaires à un exercice de médiation quel qu'en soit l'objet.
- **l'apprentissage d'un mode d'expression innovant** : le podcast.

La réalisation d'un podcast sera le moyen de valider cette formation courte et exigeante.

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cette formation s'articule à l'activité scientifique de l'Institut ARTS et de ses membres, telle que définies par ses axes et thématiques, et discutée en séminaire de rentrée.

◆ Niveau d'études de la formation (cycle)

1^{er} cycle

2^{ème} cycle

3^{ème} cycle

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ?

(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

non

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ?

(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

non

◆ Capacité d'accueil

Minimum (seuil d'ouverture) : **10**

Maximum : **20**

◆ Publics cibles (à qui s'adresse le DU ?)

Formation initiale

Formation continue

L'ouverture en formation continue est prévue à l'issue de deux années année d'expérimentation (2023/2024 et 2024/2025).

La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? non

(Dans ce cas, les candidats doivent avoir une inscription principale à l'UJM) : **non**

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ?

(Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP) :

non

Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ?

(Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences) :

non

◆ Attendus ou Pré-requis pour l'entrée dans la formation

Niveau d'entrée minimal : **BAC+3** et/ou expérience professionnelle significative en lien avec les enseignements pour le public FC.

Le cas échéant, préciser les attendus ou les pré-requis en termes de connaissances et de compétences

◆ Modalités de candidature

Autre (à préciser)

Inscription via Ecandidat

◆ Organisation de la formation

Durée : **Semestrielle**

Cette formation sera proposée au semestre pair.

Modalités pédagogiques : **Présentiel**

Les frais de billetterie et, le cas échéant, de déplacement seront pris en charge par l'Institut ARTS.

◆ Volume horaire total de la formation

Nombre d'heures	
Présentiel par semaine entre mois et mois	Par étudiant
<p>En fonction de la programmation culturelle choisie, le rythme de la formation pourra varier d'une session à l'autre.</p> <p>La programmation comprendra 4 manifestations culturelles, chacune préparée en amont et analysée en aval à l'occasion d'un enseignement d'une heure, soit deux heures.</p>	<p>Charge de travail étudiant</p> <p>-Suivi d'<u>enseignements critiques et rédactionnels</u> : = 12h 2h de cours d'introduction théorique 4 x (1h+1h) = 8h d'études critiques 2h pour la méthodologie de l'évaluation</p> <p>-Ateliers et <u>manifestations culturelles commentés</u> : 4 x 5h = 20 h (approximativement)</p> <p>-<u>Travail personnel</u> : Lectures et préparation du rendu final = 20h (approximativement)</p> <p>⇒ Au total, une cinquantaine d'heures</p>

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

[Tableau à joindre en annexe](#) (ctrl+clic pour ouvrir le lien)

Remarques :

Ce tableau est à joindre obligatoirement pour les formations longues, pour lesquelles il existe une maquette structurée en blocs et en UE, le cas échéant affectés de crédits ou de coefficients, et intégrant éventuellement des règles de calcul de résultats.

Il est adapté pour faciliter le travail sur l'évaluation du coût de la formation.

Pour les autres formations, il est possible de décrire plus sommairement le programme de la formation dans le tableau ci-dessous (sinon le supprimer) et dans tous les cas, de renseigner les MCCC simplifiées ci-dessous.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
	CM	TD	TP		

Enjeux théoriques : création et patrimoine		2			
Analyses critiques		8			
Ateliers et manifestations culturels commentés		12			
Enseignement méthodologique et préparation de l'évaluation		2			
Totaux		24		2	

Modalités d'examens : **Contrôle continu intégral**

Prévoyez-vous une session de rattrapage ? **non**

Si oui, préciser les modalités de rattrapages dans le tableau ci-dessous :

Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme	Deux conditions doivent être réunies pour valider la certification : -l'assiduité aux différents éléments qui composent la formation (cours et ateliers et manifestations culturelles) -le rendu de l'évaluation demandée par l'enseignant (podcast)	
(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)		
Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage	Aucune session de rattrapage	
(préciser si identiques ou différentes de la session principale)		
Stage	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	* si oui, insérer une ligne dans le tableau à joindre en annexe ou dans le tableau simplifié ci-dessus pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Projet	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	
Soutenance orale	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Zoé Schweitzer, PU Littérature comparée Codirectrice de l'Institut ARTS	Section n°10 du CNU

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Conservateurs, commissaires d'exposition, metteurs en scène, acteurs, musiciens et tous artistes au gré des programmations annuelles choisies	Connaissances artistiques et médiation
Amaury Pontvianne, professeur de lettres modernes et formateur à temps partagé à l'INSPE de Lyon Site de la Loire ; vacataire de l'UJM	Littérature, théâtre et didactique

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Tarif FI (€)		Tarif FC (€)		
Plein tarif	Tarif « réduit »	Plein tarif	Tarif « réduit »	
<i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	<i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné	<i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	<i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement. En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

0	0	300 €	néant	L'École du spectateur de la Comédie, montée en partenariat avec l'ESADSE, est gratuite.
---	---	-------	-------	---

Pour mémoire :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

Visa du contrôleur de gestion du :	02/09/2025
Adopté au conseil d'UFR ou Institut du :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.